

**BEPC**  
**SESSION 2023**  
**ZONE : III**

**Coefficient : 1**  
**Durée : 2 h**

**EDUCATION AUX DROITS  
 DE L'HOMME ET A LA CITOYENNETE**

*Cette épreuve comporte une (01) page.*

**EXERCICE I : (04 points)**

Voici deux colonnes : la colonne A représente les infractions fiscales et la colonne B les sanctions liées aux infractions fiscales.

Reproduis le tableau et relie chaque infraction fiscale à la sanction qui convient.

Colonne A	Colonne B
<b>Les infractions fiscales</b>	<b>Les Sanctions</b>
1- Le retard dans le paiement de l'impôt 2- La non-déclaration de l'impôt 3- La fausse déclaration de l'impôt 4- L'évasion fiscale	a- Des intérêts de retard et une majoration de 15 à 100% b- Des pénalités de retard de 10% c- Une amende et une majoration de 10 à 50% d- Une peine d'emprisonnement et une amende

**EXERCICE II : (08 points)**

Texte : La protection de la forêt

Le chocolatier CEMOI et la structure de lutte pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre émanant de la déforestation et de la dégradation des forêts (Redd+) ont décidé de s'engager dans la lutte contre la déforestation. A cet effet, ils ont signé une convention de partenariat qui s'inscrit dans le cadre du programme « *Transparence cacao* » de CEMOI qui a ouvert une chocolaterie à Abidjan. Ce programme englobe plusieurs dimensions telles que la qualité alimentaire et la qualité environnementale. Ce partenariat vise à sensibiliser les agriculteurs afin qu'ils s'impliquent dans la reforestation en reconstituant une partie du couvert forestier ivoirien et en faisant la promotion de la cacaoculture « amie de la forêt et de l'environnement ».

En effet, la Côte d'Ivoire, pays à forte vocation agricole, avait un couvert forestier estimé à environ 16 millions d'hectares au début des années 1960. Aujourd'hui, il représente moins de 3 millions d'hectares. Face à l'urgence, le pays s'est doté, en juin 2014, d'un nouveau code forestier en vue d'atteindre un taux minimum de couverture forestière de 20% dans les prochaines années.

*Fraternité Matin du 11 octobre 2016, page 14. ANOH Kouao (Texte adapté).*

**QUESTIONS :**

- Selon l'auteur, le chocolatier CEMOI et la structure Redd+ ont signé une convention de partenariat. Relève dans le texte la raison de la signature de cette convention.
- Dans le texte, l'auteur cite une action de protection de la forêt.
  - Relève cette action.
  - En t'appuyant sur tes connaissances, cite deux (02) autres actions de protection de la forêt.
- Selon l'auteur, il y a nécessité de reconstituer le couvert forestier ivoirien. Explique l'importance de la forêt au plan écologique. (05 lignes)

**EXERCICE III : (08 points)**

Au cours d'une discussion entre camarades de classe, un allié te traite d'esclave. Choqué, ton voisin de classe qui ignore votre alliance, te demande de réagir à cette injure.

- Identifie le problème posé.
- Cite trois (03) bienfaits des alliances interethniques.
- Justifie ta décision de ne pas réagir à cette injure.